



## IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie

### Appel à candidatures – Présélection

#### Conte

---

Le présent appel à candidatures précise les conditions requises à l'étape de présélection. Il comprend également des renseignements complémentaires concernant la participation aux Jeux.

#### 1. La présélection – Appel à candidatures du CALQ – Conte

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est à la recherche d'un conteur afin de représenter le Québec au concours du conte qui se tiendra dans le cadre des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie qui auront lieu à Kinshasa, en République démocratique du Congo, du 28 juillet au 6 août 2023.

Cet appel à candidatures pour la présélection est ouvert jusqu'au 6 octobre 2022, à 17 heures.

##### 1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à cet appel à candidatures, le conteur doit :

- être un citoyen canadien en date du 28 février 2023 et avoir résidé au Québec au cours des douze (12) derniers mois;
- être né entre le 1er janvier 1988 et le 1er janvier 2005 inclusivement. La limite d'âge s'applique uniquement à l'artiste demandeur et non aux musiciens, choristes ou techniciens qui l'accompagnent;
- être un artiste professionnel, créer des œuvres ou pratiquer un art à son propre compte ou offrir ses services moyennant rémunération, à titre de créateur ou d'interprète;
- avoir une reconnaissance de ses pairs et diffuser ou interpréter publiquement des œuvres dans des lieux et/ou un contexte reconnu par les pairs;
- avoir participé à au moins une production indépendante de sa formation ou postérieure à celle-ci, diffusée dans un contexte reconnu par les pairs en conte;
- s'engager à être présent à Kinshasa pendant toute la durée des Jeux et accepter éventuellement, en plus du concours, de participer au programme d'animation et aux ateliers/spectacles, conférences et démonstrations prévus dans sa discipline (où il peut interpréter ses œuvres en langue nationale ou vernaculaire, ou les deux).



## 1.2 Règlements du concours

Ces règlements respectent les décisions adoptées par le comité international des Jeux de la Francophonie. Toutefois, certains ajustements ont été apportés par le gouvernement du Québec pour répondre à ses besoins.

Dans le cadre des Jeux de Kinshasa, le concours rassemblera 20 conteurs de la francophonie.

L'artiste en conte, qui peut être accompagné d'un musicien, doit être l'interprète d'un récit oral structuré, traditionnel ou contemporain.

## 1.3 Conditions de participation

La prestation proposée pour le concours de conte doit être :

- interprétée uniquement en français;
- d'une durée maximale de 15 minutes;
- composée d'un ou plusieurs contes de style libre (narration personnelle d'histoires vraies, fictives ou symboliques).

## 1.4 Conditions financières

Le Conseil, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), remettra au conteur sélectionné par le jury international une somme de 3 000 \$ pour les frais relatifs à la préparation de sa participation au concours.

Tous les frais de déplacement (y compris le matériel) et de séjour du conteur et de son accompagnateur, le cas échéant, seront pris en charge par le gouvernement du Québec et le comité d'organisation des Jeux de la Francophonie. De plus, une allocation sera remise à chaque artiste pour son séjour à Kinshasa.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec offre un soutien financier aux artistes en situation de handicap afin de leur assurer un accès à ses services. Remplissez la section correspondante de votre formulaire (Formulaire d'inscription - Renseignements personnels) pour en faire la demande.



### 1.5 Documents à joindre à la candidature de présélection – Pièces à soumettre

- Formulaires dûment remplis et signés (voir la section « Présentation de la demande » du présent appel à candidatures);
- Description du conte ou des contes proposés pour le concours;
- Curriculum vitae (maximum de 3 pages);
- Dossier de presse (maximum de 5 pages);
- Extraits de trois minutes chacun, sur lien vidéo, de contes performés (idéalement devant public).

Sous réserve des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Conseil des arts et des lettres du Québec respecte la confidentialité des documents et renseignements en sa possession ainsi que de ceux qui lui ont été transmis.

### 1.6 Critères d'évaluation de l'appel à candidatures

- Qualité du travail artistique (qualité du répertoire et de la recherche personnelle, interprétation, technique et oralité);
- Intérêt de la prestation;
- Apport du conteur à sa discipline.

### 1.7 Le processus de sélection

Le processus de sélection des candidats aux concours culturels se déroule en plusieurs étapes :

- Octobre 2022 – Présélection de 1 à 3 candidatures par des jurys québécois formés de personnes reconnues;
- Novembre 2022 - Validation internationale des candidatures québécoises proposées et transmission par le Québec au jury international du ou des dossiers présélectionnés;
- Mi-Décembre 2022 - Annonce des candidatures retenues pour participer aux IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie. Chaque candidat sera informé des résultats par courrier électronique.



## 2. La participation aux Jeux - Renseignements complémentaires - Conte

### 2.1 Les conditions de participation au concours

L'artiste sélectionné s'engage à fournir une fiche technique détaillée au 28 février 2023.

### 2.2 Ateliers et autres activités

Outre sa prestation dans le cadre du concours, l'artiste qui participera au concours s'engage à participer à des ateliers/animations, ateliers/spectacles, conférences et démonstrations (où il peut interpréter ses œuvres en langue nationale ou vernaculaire, ou les deux) dont les modalités sont établies en accord entre le Comité national des Jeux de la Francophonie et le Comité International des Jeux de la Francophonie.

### 2.3 Récompenses

Les créateurs des œuvres lauréates reçoivent, dans l'ordre, la médaille d'or, d'argent et de bronze.

### 2.4 Les conditions matérielles et techniques sur place

- Accès à une salle de répétition jusqu'au jour du concours;
- Accès à la scène en ordre de marche pour une répétition générale avant le concours.

*La forme masculine parfois utilisée dans le texte désigne autant les femmes que les hommes.*